



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 7 mai 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

#### [Lot 6 581 801 situé sur la rue Saint-Félix](#)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser :

- la construction d'un bâtiment principal dont la marge de recul latérale gauche serait de 6 m au lieu d'un minimum de 8,13 m, tel qu'exigé à l'article 4.33.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone PX-3.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : [vsad.ca/avis](https://vsad.ca/avis).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 avril 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[vsad.ca](https://vsad.ca)